

Rwanda : les chantiers de la reconstruction



■ Le Rwanda veut se reconstruire	p. 80
■ Le terrible bilan de la guerre	p. 81
■ « Les réfugiés reviennent au pays »	p. 83
■ Un ambitieux programme	p. 84

Le terrible bilan de la guerre

Le Rwanda est comme un pays qui se réveille après le passage d'un cataclysme. Les chiffres avancés pour le génocide dépassent l'entendement. Peut-être un million de morts. Et combien d'autres victimes : déplacés, réfugiés, blessés, orphelins, femmes violées... la liste est longue, trop longue. Sur le plan économique, tout a été réduit en cendres, systématiquement détruit, pillé. Le pays a fait un saut en arrière. Son potentiel, selon le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), aurait été réduit de moitié en moins d'une année.

UN PAYS dévasté. Le génocide, au Rwanda, a fait entre 500 000 et 1 million de victimes, soit 13 % environ de la population présente au début de l'année 1994. La guerre a entraîné de considérables déplacements de personnes. On estime à 2,2 millions le nombre de Rwandais réfugiés à l'extérieur, dont 400 000 réfugiés ayant quitté le pays dans les années soixante, plus 1,8 million de réfugiés ayant fui le Rwanda ces derniers mois. D'autre part, on compte 400 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et vivant dans des camps. Selon les chiffres fournis par le gouvernement, 1,1 million de personnes – anciens et nouveaux réfugiés confondus – seraient revenus au pays depuis la fin des combats. Au total, le Rwanda compterait 5,5 millions d'habitants, contre 7,8 millions avant le conflit.

GÉNOCIDE

Le génocide et la guerre ont eu des conséquences dramatiques pour la majorité des familles rwandaises, décimées et déstructurées. Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), 80 000 enfants ont perdu leurs parents ou vivent séparés d'eux. Des milliers ont été témoins du massacre de leurs parents ou ont vu des cadavres. Et près de 4 000 âgés de 10 à 16 ans ont participé à des opérations militaires durant le conflit. De nombreux enfants ont été accusés de participation au génocide par les nouvelles autorités. Ils seraient actuellement au nombre de 300 dans les prisons rwandaises. D'après l'Unicef, des milliers de jeunes filles

et de femmes ont été violées. Outre les terribles conséquences psychologiques que cela implique, la plupart d'entre elles auraient été contaminées par le virus du sida, en raison du fort taux de séropositivité existant au Rwanda. La quasi-totalité des infrastructures ont été détruites, parfois volontairement sur ordre des anciennes autorités en fuite. A Kigali, la capitale, tous les bâtiments ministériels ainsi que ceux des autres services publics ont été endommagés, certains d'entre eux étant inutilisables. Le gouvernement a évalué les dégâts les plus importants à 900 000 dollars. A l'intérieur du pays, les bâtiments abritant les préfectures et les sous-préfectures ont été largement détériorés. Les équipements – véhicules, mobilier, appareils de bureautique, instruments de télécommunication – ont été systématiquement détruits ou pillés. Le coût de remplacement de ces équipements, pour la présidence et les 20 départements ministériels, est estimé par le gouvernement à 30

millions de dollars. Quant au parc automobile de l'Etat (près de 5 000 véhicules), il a été presque complètement anéanti.

Certains axes du réseau routier sont encore impraticables en raison des dégâts causés par les tirs de mortier et le manque prolongé d'entretien. Il en est de même pour les ponts. Cette situation affecte la distribution des approvisionnements et la circulation des personnes. Dans le domaine énergétique, les centrales électriques ou thermiques, d'une capacité totale de 40 MW, qui alimentaient le pays en électricité, ne fournissent plus que 17 MW actuellement.

Les usines de traitement de l'eau ont connus des dysfonctionnements causés par la pénurie d'énergie et de produits d'entretien. L'arrêt des stations de pompage a été particulièrement néfaste pour des infrastructures vitales comme les hôpitaux, les centres de soins et les bâtiments publics. Le central où convergent les communications interurbaines et celles des pays voi-



Un orphelinat à Nyundo, au nord-ouest du Rwanda.

Coût du Programme de réconciliation nationale et de réhabilitation et de relance socio-économique (en millions de dollars)

	Capacités nationales de gestion	Réhabilitation des infrastructures	Relance de la production et de l'emploi	Services sociaux de base	Total
Appui financier	160,6		9,0	20,0	189,6
Gestion de l'Etat et acteurs nationaux	9,5		5,7	2,0	17,2
Réintégration des déplacés et réfugiés	5,0	171,2		97,4	273,6
Transports et communications	0,9	19,9		0,1	20,9
Travaux publics et équipements	6,3	43,4			49,7
Développement rural	9,1	2,2	33,4	1,7	46,5
Industrie, artisanat et commerce	1,2		53,1		54,4
Secteurs sociaux	10,5	46,9		54,7	112,1
TOTAL	203,2	283,7	101,2	175,9	764,1

Source : gouvernement rwandais.

Le programme n'inclut pas le coût de l'assistance humanitaire dans les camps de déplacés, ni l'aide alimentaire en attente de la prochaine récolte.

sins a été totalement détruit. Selon les études réalisées par le gouvernement, les deux tiers des circuits avec l'étranger (49 sur 73) sont interrompus et quatre cinquièmes des équipements de téléphonie rurale sont irréparables.

Le secteur agricole, déjà frappé par plusieurs années de conflits récurrents, a été ravagé par la guerre. Le génocide et l'exode ont vidé les campagnes de près d'un tiers de leurs habitants. Les facteurs de production – outillage, équipements, semences – ont été détruits ou pillés. D'après le ministère de l'Agriculture, 40 % à 60 % des récoltes ont été perdues. La production de café a enregistré une

chute de 50 % et la majeure partie de la production restante a été écoulée de manière clandestine. Plus de 80 % du cheptel bovin a disparu, les mêmes pertes s'appliquant aux caprins, ovins et porcins.

Un grand nombre de fermes ont été anéanties. Les usines de traitement agroalimentaires ont été endommagées et pillées. Les pertes subies par les stocks de produits alimentaires et par les troupeaux, associées à l'absence d'entretien des exploitations, vont considérablement réduire les capacités de production pour les années à venir. La pêche est, quant à elle, totalement paralysée en raison des dégradations des équipements et

de l'interdiction de pêcher dans les lacs et les cours d'eau fortement pollués.

Au niveau économique, le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) estime que l'économie rwandaise a décliné globalement de 50 % depuis le début du génocide en avril 1994. La désorganisation sociale et la destruction du potentiel de production du pays ont contribué à la détérioration de la situation des paiements extérieurs du pays. Les autorités doivent faire face au problème d'une importante accumulation d'arriérés de paiements extérieurs, tant du secteur public que privé. Les réserves de change ont été dilapidées pendant la dernière phase des combats.

Actuellement, le commerce extérieur se fait de façon informelle. Les experts du gouvernement estiment que la hausse des prix qui a été enregistrée depuis le début du conflit reflète une dépréciation du franc rwandais de plus de 50 %. Pour l'instant, la situation de l'économie n'est pas en mesure de générer des revenus significatifs pour l'Etat. Seuls les droits de douane et les taxes sur les boissons locales sont perçus. Selon le ministère des Finances, les recettes de la période allant du mois de juillet au mois de décembre 1994 représentent à peine 10 % à 12 % des recettes perçues durant la même période au cours de l'année 1993.

PHILIPPE TRIAY-KONÉ



A Kigali, peu à peu la vie reprend grâce au secteur informel.

« Les réfugiés reviennent au pays »

Vétérinaire de formation, Jacques Bihozagara détient le portefeuille de la Réhabilitation et de l'Intégration sociale. Avant de rejoindre le gouvernement, le ministre chargé de la Reconstruction fut le représentant du Front patriotique rwandais (FPR) pour l'Europe à Bruxelles.

JEUNE AFRIQUE ECONOMIE : La réhabilitation est un gigantesque défi. Quelles sont les compétences exactes de votre ministère ? Est-ce un organe de coordination ?

Jacques Bihozagara : Par certains aspects seulement, car nous avons des programmes spécifiques liés au ministère, notamment la reconstruction, le rapatriement et la réintégration des réfugiés. Nous devons aussi gérer le problème des groupes vulnérables, les handicapés, les veuves et les orphelins. Nous le faisons en parfaite harmonie avec les autres ministères concernés, le ministère du Travail et des Affaires sociales, le ministère de la Jeunesse et le ministère de la Famille.

Quel est le bilan de votre action depuis juillet 1994 ?

Vous savez que ce ministère n'existait pas avant la formation du nouveau gouvernement. Il a donc fallu créer les structures, recruter du personnel, trouver des bâtiments, des moyens. Au niveau de l'administration centrale, nous comptons actuellement 100 cadres qualifiés, et nous sommes en train de placer des cadres dans les préfectures et les communes. Nous avons à gérer le programme d'assistance humanitaire et le programme de réhabilitation proprement dit. Le premier est soutenu par la communauté internationale, à travers les agences onusiennes et les ONG. Notre travail concerne la coordination de cette assistance.

Dans le cadre du second, nous avons aidé tous les réfugiés qui sont rentrés à se stabiliser, notamment dans les centres d'accueil proches des futurs sites de réinstallation. Nous avons aussi créé des centres de transit qui permettent d'acheminer les réfugiés vers ces sites. Nous avons

effectué en ville des enquêtes pour voir combien d'anciens réfugiés sont revenus, combien d'entre eux occupent les propriétés de ceux qui sont à l'extérieur et combien de rescapés ont eu leurs maisons détruites.

Avec le ministère des Travaux publics et de l'Energie, nous avons identifié des sites d'installation. Nous avons achevé une étude de faisabilité pour la réinstallation de 500 familles dans la banlieue de Kigali. Nous travaillons aussi sur un projet de création d'un fonds national de réhabilitation et de reconstruction pour les campagnes. Nous avons identifié des sites et élaboré des stratégies précises de réinstallation. Nous allons affiner ce programme d'action que nous soumettrons prochainement aux bailleurs de fonds.



« La réconciliation est possible, mais la justice doit faire son travail. »

Combien de réfugiés sont rentrés parmi ceux qui sont partis à l'arrivée du FPR et ceux qui étaient déjà en exil ?

Sur le million de réfugiés à l'étranger depuis les années soixante, quelque 600 000 sont revenus. Quant aux nouveaux réfugiés, il y en avait 2,2 millions en novembre 1994. Nous pensons que 400 à 500 000 d'entre eux sont revenus depuis cette date. Et il ne reste plus que 330 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, contre un million auparavant.

Des voix se sont élevées pour dénoncer les conditions de sécurité, notamment pour les réfugiés qui sont rentrés. Ce reproche est-il justifié ?

Nous remplissons toutes les conditions de garantie que l'on nous a demandées. Deux observateurs internationaux des droits de l'homme sont installés dans chaque commune. La Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda, forte de 5 500 Casques bleus à l'intérieur du pays, est à pied d'œuvre. De plus, nous sommes prêts à ouvrir les sites de transit ou les sites d'accueil pour les faire contrôler par ces observateurs.

Pensez-vous que la réconciliation nationale soit possible au Rwanda, après un tel traumatisme ?

Elle est possible. Mais il faut d'abord que la justice fasse son travail. Les coupables doivent être identifiés et punis. Sinon, la réconciliation sera purement théorique.

Souhaitez-vous engager des pourparlers avec le Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement (MNRD), l'ancien parti majoritaire au pouvoir ?

Non. Ce parti a une responsabilité collective dans l'organisation des massacres. A l'intérieur du parti, certains ont pu être abusés ; d'autres ont pu ne pas tremper dans les tueries. Avec ceux-ci, nous sommes prêts à collaborer, et nous avons fait appel à certains d'entre eux pour participer aux institutions. Mais le parti en tant que tel est à bannir.

PROPOS RECUEILLIS

À GENÈVE

PAR PHILIPPE TRIAY-KONÉ

Un ambitieux programme

Les nouvelles autorités de Kigali veulent rapidement mettre le Rwanda sur la voie de la reconstruction. Tous les domaines de la vie publique sont concernés. Un plan précis pour un maximum d'efficacité. A condition de rétablir un climat de confiance et de relancer l'activité économique.

A LA MI-JANVIER, les représentants du gouvernement ont présenté, durant la table ronde qui réunissait les bailleurs de fonds, leur programme de réconciliation, de réhabilitation et de relance économique. Un volumineux rapport, très précis, dont nous avons extrait les grandes lignes.

■ Objectifs et stratégie du programme

LE GOUVERNEMENT entend faire face à six objectifs prioritaires qui ont déterminé le choix d'une stratégie à court terme : la restauration du cadre macroéconomique du pays ; la restauration des capacités de gestion de l'Etat et la dynamisation de la participation des acteurs nationaux ; la réinstallation et la réintégration des personnes réfugiées et déplacées ; la réhabilitation des infrastructures ; la relance des activités productives, la protection de l'environnement et la réhabilitation des services sociaux de base.

■ Besoins de financement des opérations de l'Etat

LE PLAN d'action de la politique économique du gouvernement pour 1995 couvre cinq priorités : la réactivation du secteur financier ; la libéralisation des marchés des biens, du travail et des capitaux ; le désengagement rapide de l'Etat des activités productives et commerciales et l'aménagement d'un cadre réglementaire adéquat ; le paiement des arriérés du Trésor et la maîtrise des dépenses budgétaires ; l'amélioration de la coordination gouvernementale dans le domaine de la gestion économique et de l'aide extérieure.

Afin d'atteindre ces résultats et d'assurer la viabilité de l'économie pour 1995, le gouvernement doit faire appel à l'appui extérieur pour couvrir un certain nombre de besoins prévus, notamment au niveau de l'appui à la balance des paiements, évalué à 189,6 millions de dollars, répartis en plusieurs tranches (160,6 millions pour des fonds de contrepartie, afin de couvrir les importations commerciales ; 9 millions pour permettre la

reconstitution du stock stratégique de carburant ; 5 millions pour la fourniture de médicaments essentiels ; 15 millions pour l'aide alimentaire structurelle).

Autre besoin à couvrir : l'appui aux opérations financières de l'Etat. Le montant nécessaire a été estimé à 34 milliards de francs rwandais et proviendra de la contrepartie de l'aide aux importations commerciales de 160,6 millions de dollars. L'importance de ce *gap* budgétaire est lié au faible niveau des recettes publiques constaté en 1994 et anticipé pour l'année 1995, et aussi à l'importance des dépenses de fonctionnement, particulièrement les dépenses liées au rééquipement minimal des ministères et au paiement des arriérés.

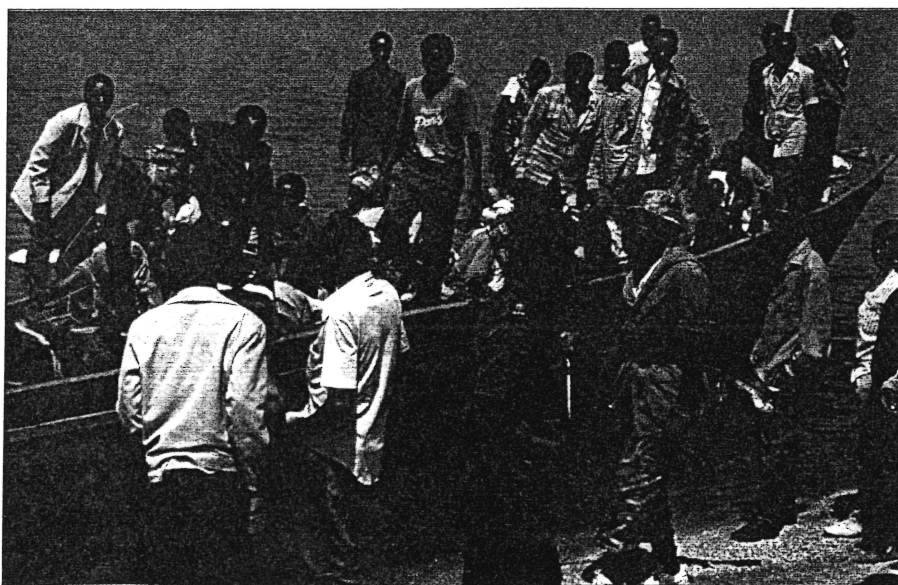
■ Restaurer les capacités de gestion de l'Etat

LA RESTAURATION rapide des capacités de gestion de l'Etat et le renforcement des capacités autonomes des populations sont des préalables incontournables à la réhabilitation du pays et à la relance de son développement socio-économique. Ce sont également des conditions essentielles pour assurer la consolidation du climat de sécurité, de paix, et de réconciliation.

A cet effet, le triple objectif du gouvernement est de réorganiser et renforcer les capacités de gestion du secteur public, autant au niveau central qu'au niveau local, au terme de la redéfinition des missions de l'Etat et de son rôle dans l'économie, réhabiliter et réorganiser le système judiciaire et enfin dynamiser la participation des acteurs nationaux au processus de démocratisation et de développement.

La réorganisation du secteur public permettra de l'adapter aux nouvelles missions de l'Etat et d'en faire un réel catalyseur du développement. Suite au génocide et aux massacres qui ont eu pour conséquence la disparition d'un nombre très élevé de cadres nationaux, le renforcement des capacités de gestion permettra en outre de s'assurer que l'Administration peut efficacement jouer son rôle et gérer le programme de réconciliation, de réhabilitation et de relance.

A cette fin, des actions particulières



Lac Kivu. Retour de Rwandais qui avaient trouvé refuge au Zaïre.

sont prévues pour améliorer le fonctionnement des administrations centrale et locale, rationaliser la gestion des ressources humaines de la fonction publique, renforcer les capacités nationales de gestion économique et de gestion des finances publiques, ainsi que les capacités de gestion des programmes sectoriels à mettre en œuvre. Ces actions nécessiteront la mobilisation de ressources de l'ordre de 32,5 millions de dollars (dont 27,8 millions au titre des programmes sectoriels).

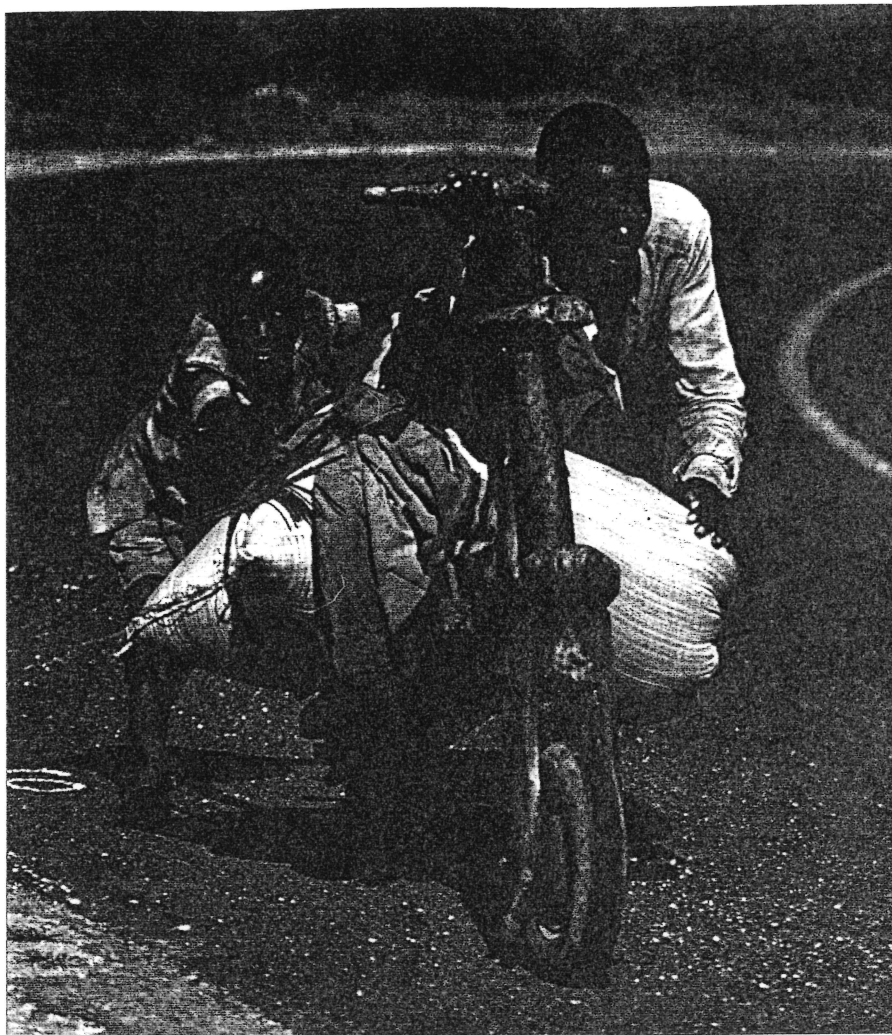
■ Rétablir un climat de confiance

LA RÉHABILITATION et la réorganisation du système judiciaire sont essentiellement rendues nécessaires par les défaillances déjà existantes au niveau de l'organisation même du système mais aussi par l'insuffisance flagrante des moyens techniques et humains, à présent davantage réduits depuis les événements tragiques dont le pays émerge.

De plus, la mise en place rapide d'un système judiciaire fonctionnel et efficace est une priorité absolue, afin de rétablir dans le pays un climat de confiance et de sécurité, et spécialement afin de traiter rapidement les affaires contentieuses liées aux dossiers des prévenus du génocide et aux questions d'occupations abusives des maisons et des terres.

Pour atteindre cet objectif, il est primordial d'assurer la séparation réelle des pouvoirs et la concrétisation de l'indépendance de la magistrature, d'installer les institutions prévues par l'accord d'Arusha, en l'occurrence la Cour suprême et le Conseil supérieur de la magistrature, de renforcer les attributions, les structures et les moyens de la police en tant qu'organe chargé de la sécurité des personnes et des biens et, enfin, d'adapter la législation rwandaise aux dispositions de l'accord d'Arusha et d'élaborer et d'adopter les textes législatifs qu'impose la situation actuelle.

Parallèlement, des actions de renforcement des capacités dans ce secteur devront être entreprises. Il est ainsi prévu la mise à disposition temporaire des cours et tribunaux de magistrats étrangers et la réalisation d'un vaste programme de formation et de perfectionnement, notamment pour les magistrats et officiers de police judiciaire. Les besoins liés à toutes ces actions sont évalués à 4,8 millions de dollars.



Le gouvernement doit rétablir la confiance et assurer la sécurité intérieure.

Afin de réellement favoriser la participation des agents économiques et de la population aux processus de démocratisation et de développement de la nation, il est prévu d'appuyer la dynamisation du secteur privé, des organisations de base et des communautés locales.

Pour la consolidation du processus démocratique, des actions d'appui à la presse et aux organisations de défense des droits de la personne sont prévues, afin de leur permettre de jouer leur rôle, d'une part, dans l'éducation de la population aux valeurs démocratiques, et d'autre part, dans la protection des libertés individuelles et collectives. Ces actions nécessiteront un financement estimé à deux millions de dollars.

■ Réinstaller et réintégrer les personnes réfugiées et déplacées

AFIN DE garantir une véritable réconciliation nationale, le gouvernement entend assurer le retour et une assistance à tous les Rwandais et

Rwandaises se trouvant actuellement à l'extérieur du pays ou qui sont déplacés à l'intérieur. Ces derniers, ainsi que les réfugiés récents, seront réinstallés dans leur lieu d'origine.

Les réfugiés ayant quitté le pays depuis plusieurs années, et qui sont déjà rentrés mais sans avoir reçu d'appui, bénéficieront d'une aide pour s'installer et s'intégrer à la vie active du pays. Afin de créer un climat de confiance parmi la population, propice au retour des réfugiés et déplacés, le gouvernement assurera la sécurité intérieure et fera respecter les droits de propriété.

La mise en œuvre du programme d'action suivant permettra l'installation ou la réinstallation, selon le cas, des « populations cibles » : la conclusion d'un accord avec le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) afin d'assurer le rapatriement des réfugiés récents et anciens ; l'accueil et l'installation des anciens réfugiés dans des zones aménagées et viabilisées où un habitat leur sera offert ; la réhabilitation des maisons endommagées durant la

Contributions annoncées à Genève en faveur du Rwanda (en millions de dollars)

	Appui financier	Réintégration des réfugiés et déplacés	Réhabilitation et développement	Hors programme	Total
Allemagne		14,0	66,0		80,0
Autriche*					1,7
Belgique	12,4	2,7	20,5		35,5
Canada	7,7		9,5		17,2
Espagne*			4,5		9,5
Etats-Unis	6,5		35,0	18,3	59,8
Russie					A annoncer
France					A préciser
Irlande*	0,6				1,6
Italie					A annoncer
Japon		22,5			22,5
Nouvelle-Zélande					A annoncer
Pays-Bas	19,5		13,5		33,0
Royaume-Uni	1,5		1,5		3,0
Suède*					3,0
Suisse	0,8		12,0		12,8
SOUS-TOTAL	48,9	39,2	162,5	18,3	279,5
Onu			10,0		10,0
Banque mondiale	45,0		30,0		75,0
Bad	20,0		30,0		50,0
Union européenne	49,2		68,4	9,6	127,2
Fida			15,0		15,0
FMI	13,0				13,0
Opep				12,9	12,9
SOUS-TOTAL	127,2		169,5	22,5	309,1
TOTAL G.**	176,1	39,2	332,0	40,8	588,7

Source : Programme des Nations unies pour le développement (Pnud).

* Les contributions de l'Autriche, l'Espagne, l'Irlande et la Suède seront affectées aux sous-programmes ultérieurement. Le total des sommes allouées aux sous-programmes n'est donc pas égal au total des contributions.

** Les fonds demandés par le Rwanda s'élevaient à 764,1 millions de dollars, dont 189,6 millions d'appui financier, 273,7 millions pour la réintégration des réfugiés et déplacés, et 300,9 millions pour la réhabilitation et le développement.

guerre ; la création d'un fonds d'insertion pour soutenir les initiatives des rapatriés et appuyer leur formation professionnelle afin de leur permettre de s'insérer au plus tôt dans la vie active. La mise en œuvre de ce programme nécessitera des ressources de l'ordre de 273,7 millions de dollars.

■ Réhabiliter les infrastructures

LES ACTIONS prévues se proposent essentiellement de redonner aux services compétents les moyens d'exercer leurs activités. Les actions envisagées concernent la remise en état des bâtiments du secteur public, au niveau central et au niveau local, la réhabilitation des services publics (électricité, eau, té-

lécommunications, postes, etc.), des transports, des routes et des ponts. Pour ce faire, le gouvernement rwandais entend rompre avec une pratique qui donnait à l'Etat un rôle prépondérant dans l'exécution des travaux. Il est en effet prévu d'associer le plus largement possible le secteur privé à la réalisation des travaux et à la gestion des services.

Il est également prévu de donner aux travaux de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures le plus grand impact possible sur la création d'emplois. Pour les coûts de réhabilitation des entreprises qui étaient en voie d'être privatisées, ils seront pris en charge par leurs futurs acquéreurs ou concessionnaires.

Le coût total de réhabilitation des infrastructures sera de 70,2 millions de dollars.

■ Relancer les activités productives et préserver l'environnement

LA STRATÉGIE immédiate de relance des activités productives vise essentiellement à mettre en œuvre les moyens adéquats pour rétablir dès 1996 les niveaux de production et de productivité de l'avant-guerre, et, si possible, les améliorer.

Dans l'agriculture, la fourniture aux paysans de semences et d'outils permettra d'assurer le redémarrage des cultures vivrières, la sécurité alimentaire et la monétisation de l'économie.

En ce qui concerne l'environnement, des mesures de protection et d'assainissement seront réalisées et l'intégrité des parcs naturels au Rwanda restaurée.

Le repeuplement en bétail et l'enca-

Budget 1995 : des mesures à court terme

SELON LE ministère des Finances du Rwanda, de grandes tensions vont encore s'exercer sur les finances de l'Etat au cours de l'exercice 1995. La politique des finances publiques visera donc à réduire autant que possible le déficit de l'administration centrale pour le ramener à son niveau le plus bas. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement souhaite axer ses efforts sur l'intensification de la mobilisation des recettes, la limitation au strict minimum des dépenses de fonctionnement, et le rétablissement de la discipline budgétaire.

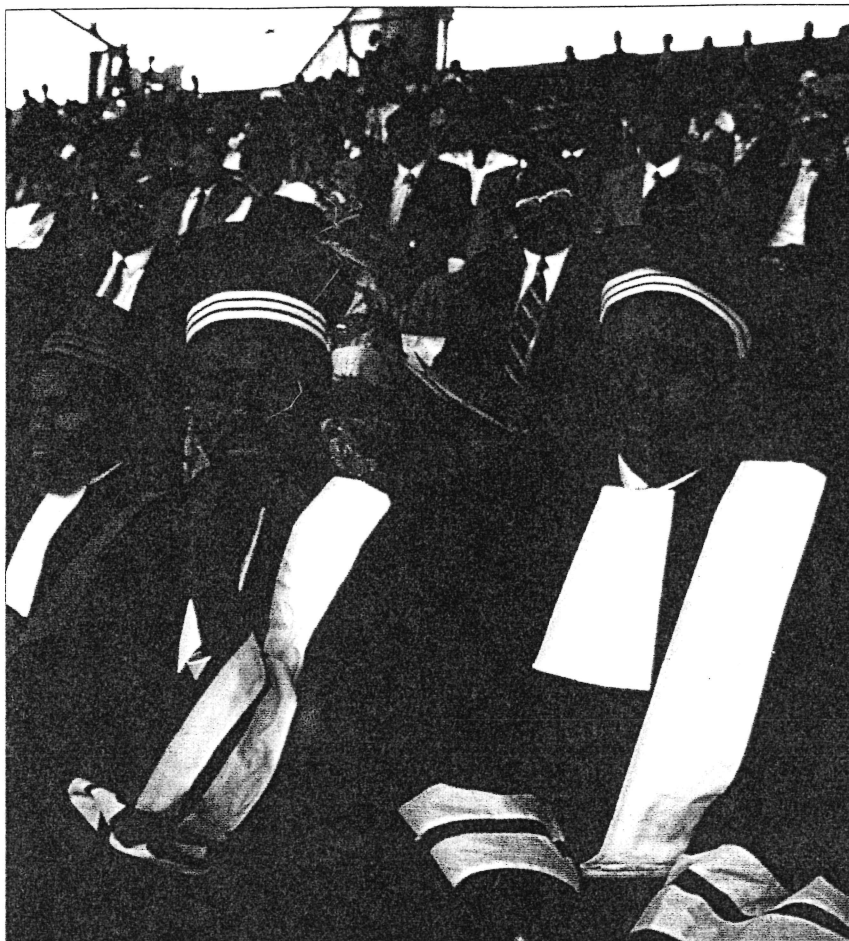
Des mesures fiscales sont envisagées à très court terme pour accroître les revenus de l'Etat prévisibles en 1995, dont la suppression de toutes les exonérations relatives au droit de patente, l'instauration d'un acompte sur l'impôt sur les revenus locatifs, et un amendement de la loi portant impôt sur le chiffre d'affaires, entre autres.

D'après le ministère, ces mesures vont certes améliorer la situation des recettes, mais leur incidence restera limitée en 1995, étant donné les difficultés actuelles de l'économie à générer les revenus imposables. Aussi, le gouvernement n'a-t-il plus d'autre choix que de limiter de manière drastique ses dépenses de fonctionnement en 1995.

A ce propos, trois mesures importantes ont été décidées par les autorités. Premièrement, la fonction publique sera réduite à 50 % des effectifs anciens pour limiter la masse salariale civile, y compris les nouveaux recrutements à opérer pour les postes non organiques dans la remise en marche de l'Administration.

La deuxième mesure porte sur la consolidation, dans les salaires, des avantages en nature accordés aux militaires et dont les mécanismes de gestion constituaient une source grave de gaspillages et de détournements. De plus, le gouvernement amorcera un processus de démobilisation militaire aussitôt que la sécurité aux frontières sera garantie.

Enfin, l'Etat a décidé de réformer



Prestation de serment des nouveaux députés de l'Assemblée nationale.

les entreprises publiques pour assainir ce secteur et débarrasser ainsi l'Etat d'un fardeau financier devenu insupportable.

Pour le gouvernement, le rétablissement de la discipline budgétaire par des mesures visant à renforcer les procédures de budgétisation, d'engagement et de contrôle des dépenses est plus que jamais nécessaire. En 1995, des mécanismes *ad hoc* seront mis en place pour moduler les engagements des dépenses à la trésorerie de l'Etat en limitant tout nouveau recours à la création monétaire dans le financement du déficit du budget.

Le scénario budgétaire pour 1995 est basé sur un objectif ambitieux de recettes publiques d'environ 40 % de leur niveau de 1993. Le ministère des Finances souligne que l'écart de financement qui en résulte nécessite une réponse appropriée de la communauté internationale. L'importance de ce défi

est également due à l'ampleur des dépenses de fonctionnement, particulièrement liées au rééquipement, même minimal, de l'Administration, et au paiement de quelques arriérés. L'appui budgétaire sollicité pour financer ce déficit est évalué à 160,6 millions de dollars qui proviendraient de la contrepartie de l'aide aux importations.

Pour la dette extérieure, le montant total des arriérés se chiffrait à 60,5 millions de dollars au 31 décembre 1994. Or, le service de la dette pour 1995 s'élève à 28,4 millions de dollars. Dans l'entourage du ministre, on précisait que l'apurement de ces arriérés et le paiement régulier des échéances à venir conditionneront pour une bonne part la mobilisation et le décaissement des fonds disponibles auprès des institutions multilatérales au titre de différents projets.

Le diagnostic du Fonds monétaire international

LA STRATÉGIE des autorités rwandaises pour faire face aux défis macroéconomiques devrait comprendre, à côté de l'objectif général qui consiste à établir un ordre social stable et sûr, au moins les quatre éléments suivants : un programme concerté d'assistance technique pour reconstruire et renforcer la capacité de gestion macroéconomique ; un programme de formation adapté aux circonstances ; une mise en œuvre résolue des politiques budgétaires, monétaires et autres politiques à même de conduire à une réhabilitation économique accélérée, à l'affaiblissement des pressions inflationnistes et au soutien financier renforcé de

la communauté internationale. Au cours de la période qui vient, le programme du Fonds monétaire international (FMI) de soutien au Rwanda, qui devrait être mis en place en étroite collaboration avec le reste de la communauté internationale, s'attachera à faire face à ces défis. Plus précisément, dans le domaine de l'assistance technique, l'attention portera sur le soutien matériel et humain à la Banque nationale du Rwanda et aux ministères du Plan et des Finances dans le but de permettre à ces institutions clés de jouer un rôle actif dans la formulation, l'exécution et le suivi des politiques économiques dans leurs domaines respectifs.

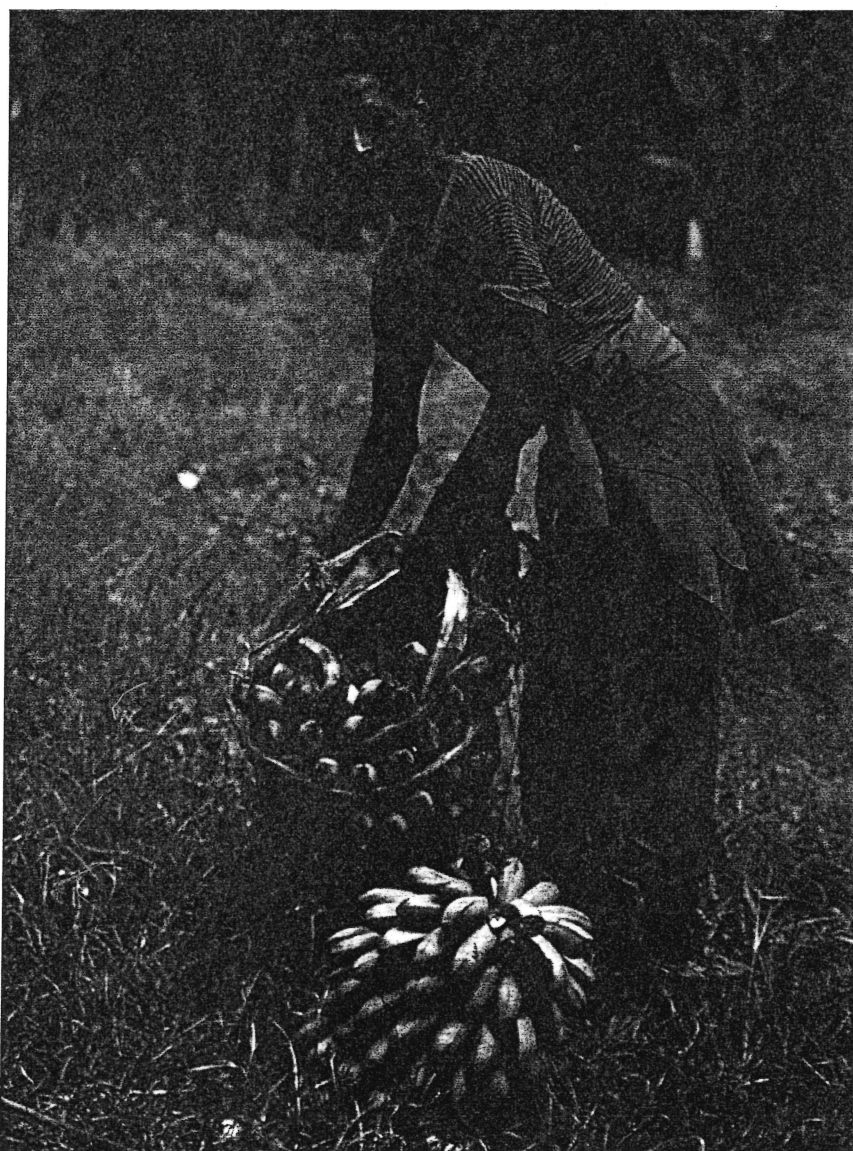
Sur la base des résultats des récentes missions au Rwanda, les experts du FMI ont préparé le cadre préliminaire des éléments fondamentaux du programme d'assistance technique, y compris les besoins en ressources financières et humaines, qui devrait amorcer la réhabilitation de la capacité des institutions mentionnées ci-dessus. Ce cadre a été distribué pour information à tous les bailleurs de fonds, et il est prévu qu'une session informelle sera tenue au cours de la table ronde avec toutes les parties intéressées afin d'examiner les aspects de ce cadre, y compris les besoins immédiats en formation.

Tout en renforçant la capacité de gestion macroéconomique, le gouvernement devra entamer la mise en application d'un cadre de politique économique clairement défini qui prendra en considération, de façon réaliste, les résultats de la table ronde. Dans le domaine fiscal, un tel cadre exigerait de vigoureuses initiatives afin de soutenir la collecte des revenus, notamment les impôts indirects ; de suivre une ligne de conduite prudente en matière des dépenses salariales et non salariales ; réduire le recours du gouvernement au crédit bancaire ; et promulguer un budget pour 1995 compatible avec les ressources disponibles d'origines intérieure et extérieure.

AIDE SUBSTANTIELLE

Ce cadre de politique économique comportera également des politiques appropriées en matière de taux de change et des échanges ainsi qu'une politique monétaire prudente. Les autorités rwandaises et leurs créditeurs respectifs devront s'entendre sur les étapes nécessaires permettant de résoudre le problème des arriérés d'extérieurs. Au lendemain de la table ronde, une mission du FMI se rendra au Rwanda dans le but d'assister les autorités dans l'élaboration d'un cadre macroéconomique approprié pour l'année 1995.

Selon les projections préliminaires – basées sur une gestion macro-



Le Rwanda aura besoin de fonds mais également de bras pour se reconstruire.

économique améliorée et sur des politiques financières prudentes – les autorités rwandaises ont estimé le déficit en ressources de la balance des paiements pour l'année 1995 à environ 217 millions de dollars, y compris le financement requis pour l'élimination des arriérés aux crédateurs multilatéraux qui s'élèvent à 27 millions. Ce déficit inclut également un montant de 29 millions de dollars pour la reconstitution des stocks stratégiques de pétrole, de médicaments essentiels, et une assistance alimentaire spéciale pour les plus démunis, mais n'inclut cependant aucun apport pour augmenter les réserves internationales brutes en dépit de leur faible niveau actuel.

Afin de combler le déficit de la balance des paiements, le Rwanda a besoin d'une aide financière substantielle de la communauté des bailleurs de fonds. Dans ce contexte, une mission du FMI entamera bientôt des discussions sur une possible assistance financière dans le cadre de la Facilité du financement compensatoire. Etant donné les perspectives à moyen terme, par ailleurs difficiles, du pays et sa faible capacité de servir la dette, il serait essentiel pour le Rwanda de s'assurer que l'utilisation potentielle des ressources du Fonds dans le cadre de la Facilité du financement compensatoire soit à un taux d'intérêt subventionné (0,5 %). A cette fin, les autorités doivent mobiliser un soutien additionnel de la part des donateurs sous la forme de dons d'un montant équivalent à quatre millions de dollars.

Si les autorités doivent être en mesure de formuler un cadre macroéconomique approprié et transparent, il est essentiel qu'une réponse claire soit donnée de la part de tous les bailleurs de fonds, au sujet de l'assistance technique et financière qui pourra être octroyée, ainsi que des objectifs ou emplois qui en sont attendus. Le FMI est disposé pour sa part à travailler rapidement et étroitement avec la communauté des donateurs afin d'aider le Rwanda à faire face aux problèmes économiques et sociaux de la réhabilitation.



Les populations sont appelées à participer activement à la reconstruction.

drement sanitaire du cheptel constituent des priorités absolues. Des mesures de réhabilitation devront également permettre la relance des cultures d'exportation, dont le café qui bénéficie d'un cours très favorable. Le coût de ces actions dans le secteur rural est estimé à 46,5 millions de dollars.

Dans le secteur de l'industrie, de l'artisanat, des mines et du tourisme, des mesures sont envisagées pour faciliter les opérations de reconstruction dans un contexte de libéralisation et de privatisation des activités de production. Pour aider à la réhabilitation économique, le gouvernement entend également créer un Fonds spécial de réhabilitation et de relance du secteur privé de 50 millions de dollars.

En plus des ressources nécessaires à la mise sur pied de ce fonds, le programme d'appui à la relance des activités productives du secteur privé nécessitera des fonds de l'ordre de 4,4 millions de dollars, essentiellement pour couvrir le renforcement des ressources humaines du secteur.

■ Réhabiliter les secteurs sociaux

DANS LE domaine social, il faut reconstruire et rééquiper les hôpitaux et les écoles, former des maîtres, des médecins et des infirmières, mais aussi favoriser la réconciliation de la population. L'objectif du gouvernement est donc d'engager au plus tôt les actions prioritaires qui permettront de retrouver, dès 1996, le niveau de services existant avant la guerre et même d'en amé-

liorer la qualité et les performances. La mise en œuvre de ces actions sera réalisée notamment grâce à un accroissement de la participation des populations à l'exécution des programmes et, ultérieurement, à la gestion des services sociaux et grâce à une meilleure coordination de l'action gouvernementale aux niveaux central et local.

Dans le domaine de la santé, l'accent sera mis sur la promotion des soins de santé primaire et de la médecine de masse, sur l'appui psycho-médico-social à la population et sur la lutte contre les grandes pandémies, particulièrement le sida.

Les actions prioritaires concernent donc la réhabilitation et le rééquipement des centres de santé, la formation des ressources humaines, la relance des programmes de prévention et des programmes d'appui à la participation populaire. La mise en œuvre de ces actions nécessitera un financement de l'ordre de 38,5 millions de dollars.

Les actions dans le domaine de l'enseignement viseront à mettre en place les conditions nécessaires au rétablissement du niveau de scolarisation antérieur à la guerre. L'accent sera également mis sur l'encouragement de la participation des comités de parents, sur le renforcement des filières professionnelles et techniques et sur le développement d'un programme d'éducation pour la paix. Le coût de mise en œuvre de ce programme est de 36,6 millions de dollars. Enfin, un programme spécifique d'actions en faveur de la promotion de la femme et de l'appui à la jeunesse et aux groupes vulnérables est prévu. □

« Une économie à reconstruire »

Marc Rugenera, 40 ans, est ministre des Finances dans le gouvernement d'unité nationale mis en place en juillet 1994. Il retrouve un poste qu'il avait déjà occupé d'avril 1992 à avril 1994, jusqu'à la mort du président Juvénal Habyarimana et le déclenchement du génocide. Cet ingénieur commercial, diplômé de l'Institut catholique des hautes études commerciales de Bruxelles, est membre du Parti social-démocrate rwandais (PSD). Il explique ici les grandes lignes du programme de reconstruction.

JEUNE AFRIQUE ECONOMIE : *Etes-vous satisfait des engagements financiers souscrits à la mi-janvier 1995 à Genève par la communauté internationale ?*

Marc Rugenera : Je suis très satisfait. Car, sur les 764 millions de dollars que demandait le gouvernement rwandais, nous en avons réuni près de 600. Nous croyons pouvoir mobiliser encore beaucoup plus de fonds, surtout de la part des organismes multilatéraux, si nous prouvons que nous pouvons employer ces sommes rapidement. Et il est prévu une nouvelle table ronde en janvier 1996, qui pourra réunir d'autres fonds afin de poursuivre notre programme.

Le problème de la capacité d'absorption des financements sur un an a été évoqué durant la conférence...

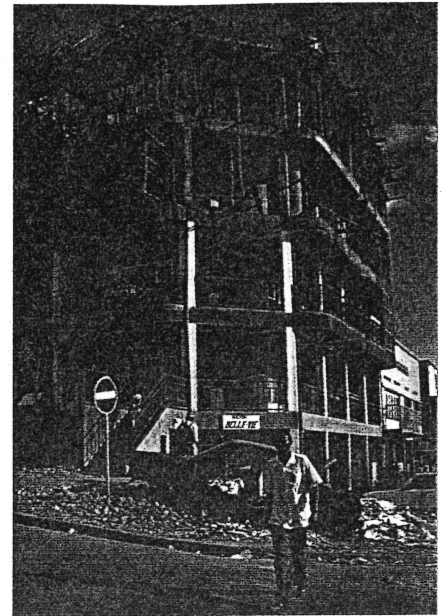
Les bailleurs craignent que les fonds ne puissent être utilisés totalement durant l'année à venir. Mais je ne

crois pas que ce soit un problème majeur. Si, auparavant, nous ne pouvions pas absorber tous les crédits qui étaient mis à notre disposition, c'était parce que le Rwanda avait déjà une base solide d'investissement.

Maintenant, nous devons pratiquement tout recommencer à zéro. Il s'agit de se rééquiper. S'il faut acheter 200 véhicules, nous les achèterons d'un coup. S'il faut régler des arriérés, cela peut se faire en un seul jour. Je crois que le Rwanda aura très rapidement épuisé ce montant, et qu'il faudra faire encore appel à la communauté internationale pour mobiliser de nouveaux fonds. Nous sommes en tout cas prêts à travailler pour que ces montants soient utilisés à bon escient et le plus rapidement possible.

Quelles sont les grandes orientations du budget 1995 ?

Je ne suis pas encore en mesure de



Les rues de Kigali portent encore aujourd'hui les traces du conflit.

vous donner des chiffres précis. Concernant les recettes habituelles du Trésor, douanières et fiscales, nous pourrions peut-être les mobiliser à 40 % de ce qui était obtenu jusqu'alors, ce qui est ambitieux. Pour le reste, c'est la communauté internationale qui devra nous compléter pour financer le déficit. Nous allons également essayer de comprimer nos dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement devront tenir compte de la reconstruction et de la réhabilitation. Et là, les besoins sont énormes. Nous allons prendre en considération ce qui a été mobilisé à Genève, plus nos propres capacités de mobilisation de recettes, pour élaborer un budget approprié.

Le programme de réhabilitation et de relance socio-économique prévoit, entre autres, une réduction de 50 % des effectifs de la fonction publique. Cette mesure est-elle réellement appropriée alors que votre pays doit assurer sa reconstruction ?

Tout à fait. Une fonction publique pléthorique coûte de l'argent inutilement. Le gouvernement s'est engagé à redéfinir les postes de la fonction publique et à faire une véritable description des tâches pour tout agent qui devra être recruté.

Cette compression de la fonction publique va de pair avec la privatisation de la plupart des entreprises publiques et des organismes étatiques qui s'occupent de fonctions dites



Dans le domaine agricole, il faudra du temps pour retrouver les rendements d'avant 1994.

marchandes. Avec un cadre de gestion assaini, ces organismes vont créer des emplois plus stables et plus durables, et, à moyen terme, augmenter les recrutements.

Quelles sont les grandes lignes du programme de privatisation que le gouvernement rwandais compte mettre en place ?

Au Rwanda, il y a près de 100 organismes dont l'Etat compte se désengager. Toute entreprise qui peut fonctionner de manière compétitive dans le secteur privé va être cédée aux opérateurs économiques privés.

Les organismes de service public vont rester dans le giron de l'Etat sous forme d'établissement public ou de société nationale, mais vont disposer d'un patrimoine propre, bien déterminé, qui sera géré selon des méthodes de gestion privée afin de les rendre compétitifs.

Quels sont les secteurs concernés ?

L'eau, l'électricité et les télécommunications vont être privatisées. Les participations de l'Etat dans les banques, les assurances, les brasseries, vont être mises en vente, ainsi que les autres participations étatiques dans la riziculture, l'industrie du sucre, la cimenterie, etc..

Quand sera officiellement lancé le programme de privatisation ?

Il doit être discuté par le gouvernement courant février 1995. Nous avons déjà en place une structure, baptisée Projet d'appui à la réforme des entreprises publiques, qui va s'occuper des privatisations et de la réforme des entreprises publiques. Cet organisme va bientôt reprendre ses activités grâce à un financement de la Banque mondiale.

Le programme de privatisation du-

ra quelques années. On ne peut pas se dessaisir d'une centaine d'entreprises en un tour de main. Nous allons démarrer au cours du deuxième trimestre 1995 et nous pensons que d'ici trois ans, tout le programme aura été bouclé.

De nouveaux billets de banque sont en circulation depuis le 2 janvier 1995, et l'ancien franc rwandais n'a plus cours depuis cette date. Pouvez-vous nous rappeler dans quelles conditions vous avez été amené à démonétiser ?

Normalement, la masse monétaire en circulation au Rwanda est d'environ 12 milliards de francs rwandais. Les membres de l'ancien gouvernement, dans leur fuite, sont partis au Zaïre avec les réserves de la Banque centrale, et ils ont emporté avec eux un montant de 21 milliards de francs rwandais. Une bonne partie de cette somme a été utilisée à diverses fins, mais la majeure partie de ce montant a été consignée dans la Banque centrale du Zaïre. Le gouvernement rwandais est entré en contact avec le gouvernement zaïrois pour que ces fonds soient restitués. Mais cela n'a pas été possible.

Vous voulez dire que le gouvernement zaïrois n'a pas eu la volonté de restituer cette somme ?

Exactement. Vous comprenez, dans ces conditions, tous les dangers qui pesaient sur l'économie rwandaise. Il suffisait qu'un jour on décide de sortir ces fonds, et de les envoyer au Rwanda, pour rendre notre économie incontrôlable. Voilà pourquoi la décision a été prise de démonétiser. Non pas, comme certains le disent, pour ruiner les Rwandais qui avaient fui à l'étranger.

Le franc rwandais n'a pas cours libératoire dans d'autres pays. Il n'est pas convertible. On a donc démonétisé les coupures de 5 000, de 1 000 et de 500 francs. Nous n'avons pas voulu nous lancer dans la démonétisation des coupures de 100 francs. Le montant qui avait été emporté en billets de 100 était d'environ 375 millions de francs rwandais. Mais, si nous avions procédé à cela, il aurait fallu mobiliser des moyens que nous n'avions pas. La démonétisation devrait nous permettre de maîtriser la masse monétaire en circulation ainsi que notre politique monétaire.

Quelle est la masse monétaire actuellement ?

Près de 12 milliards de francs rwandais, presque comme auparavant.

On parle déjà d'une possible dévaluation du franc rwandais...

Il faudra peut-être qu'un jour ou l'autre on ajuste la monnaie. Actuellement, la Banque centrale n'intervient plus sur le marché des changes, puisqu'elle ne dispose pas de réserves en devises, qui ont été vidées par le gouvernement « génocidaire ». C'est le marché parallèle qui régule le cours.

Le franc rwandais, au cours officiel, s'échange à 145 francs environ pour un dollar, alors qu'au marché noir, il faut 225 francs pour obtenir un dollar. Toutes les importations se font au cours du marché noir. Un jour, il faudra bien ajuster le taux. Cela relèvera de la Banque centrale. Il faut d'abord changer la réglementation des changes pour que ce soit la Banque centrale qui régule le cours du franc rwandais suivant les mécanismes du marché.

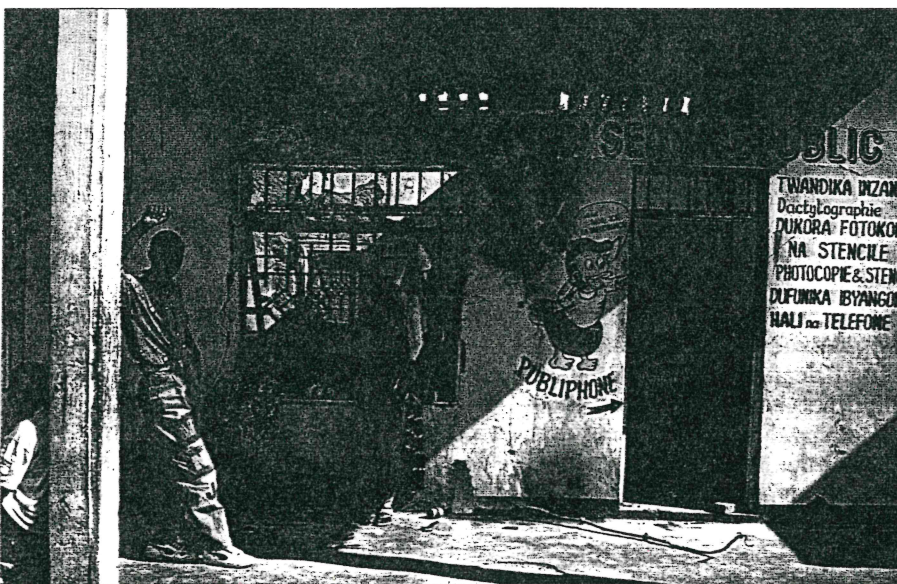
Quand pensez-vous que cela sera possible ?

Les textes sont en cours de modification. Je ne sais pas exactement quand ils seront prêts pour être présentés au gouvernement et à l'Assemblée nationale pour adoption. Mais cela devrait se faire dans le courant de l'année.

Comptez-vous engager une procédure judiciaire afin de récupérer toutes les devises emportées par l'ancien gouvernement ?

Oui. Nous sommes en train de mener des investigations pour déterminer quelles sont les personnes qui sont à l'origine de cette fuite et sur quels comptes les sommes ont été déposées, pour savoir qui poursuivre. Ces fonds doivent être récupérés.

PROPOS RECUEILLIS À GENÈVE
PAR PHILIPPE TRIAY-KONÉ



L'Etat cherche à se désengager d'une centaine d'organismes publics.